



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 20 juillet 2015 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras, et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Monsieur Carol Tremblay

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 8 juin 2015
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois
- 3.2 Demande de destruction des factures 2013
- 3.3 Rapports financiers de la R.I.I.P. Trois-Pistoles et Les Escoumins de juin 2015
- 3.4 Rapports financiers de la compagnie de Navigation des Basques Inc. de juin 2015
- 3.5 Menace de fermeture de nos écoles

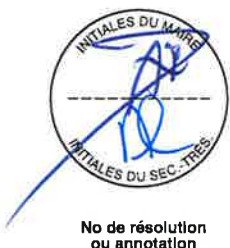
4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande d'appui pour la 7^e édition du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb
- 4.2 Demande d'appui financier/ L'odyssée artistique

5.0 CENTRE SPORTIF/ CENTRE MULTIFONCTIONNEL

6.0 URBANISME

- 6.1 Rapport sommaire du mois de juin 2015



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

7.0 INCENDIE

- 7.1 Rapport du service des incendies pour le mois de juin 2015

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Rapport des travaux effectués pour le mois de juin 2015 –
Département des travaux publics

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (aqueduc et égout)

- 9.1 Enregistreur de données – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

- 10.1 Protocole d'entente concernant le développement et la gestion
du Réseau d'accueil de Manicouagan/ saison 2015

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- 12.1 Demande d'affichage du Règlement numéro 130-2015 de la
M.R.C. de la Haute-Côte-Nord

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

- 13.1 Invitation à la 2^e édition du Colloque sur le développement
industriel au Québec

14.0 PROJETS

15.0 OFFRES DE SERVICES

- 15.1 Liste des offres de services

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M. ET AUTRES

- 16.1 Certificat de reconnaissance de la Municipalité des Escoumins
comme municipalité amie des aînés (MADA)
16.2 Lettre du Ministère de la Justice/ Modification de la contribution
pénale
16.3 Lettre de remerciements de la Ministre déléguée, Madame Lucie
Charlebois à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à
la Santé Publique
16.4 Transmission du premier avis technique concernant des
mouvements de terrain dans le secteur de la rue de la Croix

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Dépôt/ Transports Québec/ Demande d'installation de panneaux
« Entrée d'agglomération »
17.2 Demande de destruction des bons de commande



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 17.3 Dépôt/ Permis d'alcool de la Chocolaterie le Rêve Doux
- 17.4 Dépôt/ Protocole ATRM 2015 **MODIFIÉ**
- 17.5 Offre de services INSO
- 17.6 Abaissement de la limite de vitesse dans les rues des Escoumins
- 17.7 Relevé emprise de la rue du Quai
- 17.8 Dépôt dernier avis de non-conformité/ Permis d'accès
6709-2013-0063
- 17.9 Dépôt/ Transmission de l'avis technique final de la résidence sise
au 19 rue de la Croix
- 17.10 Dépôt/ Transmission de l'avis technique final – Rue de la Croix
- 17.11 Dépôt/ Accès à la Route 138
- 17.12 Appel d'offres pour l'acquisition d'une rétrocaveuse

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carol Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 8 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance en ajournement du 8 juin 2015 soit adopté
tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et
demandent la dispense de la lecture.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

N° 15-07-223

N° 15-07-224

N° 15-07-225



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le procès-verbal de la séance du 15 juin 2015 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 15-07-226

AUTORISATION DE PAIEMENT / COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois de juin 2015 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote no. 207 120 (2727);

IL EST PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par Monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :		80 942.42 \$
Comptes à payer :	68 364.45 \$	
Annexe des comptes :	33 613.08 \$	
Total des comptes		182 919.95 \$

N° 15-07-227

DEMANDE DE DESTRUCTION DES FACTURES 2013

ATTENDU QUE Madame Sophie Bouchard demande l'autorisation aux élus municipaux le droit de détruire les factures de l'année 2013;

ATTENDU QUE les factures du fournisseur 8 (Aqairs) jusqu'au fournisseur 168 (Alimentation Tremblay et Laurencelle Inc. Intermarché) de l'année 2013 peuvent être détruites car elles sont numérisées et bien ajoutées au système informatique dans le fichier (P) : public – Fournisseurs;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la destruction des factures de l'année 2013 du fournisseur 8 (Aqairs) jusqu'au fournisseur 168 (Alimentation Tremblay et Laurencelle Inc. Intermarché).

N° 15-07-228

MENACE DE FERMETURE DE NOS ÉCOLES

ATTENDU QUE la suivante déclaration du ministre François Blais de revoir les allocations vouée au maintien des écoles de moins de 100 (cent) élèves et du projet de mettre fin au financement pour l'entretien des écoles occupées à moins de 50 %;

ATTENDU QUE les conséquences néfastes sur une possible fermeture de son école, d'une réduction dans la dispense de services publics;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le maintien complet des écoles de village est nécessaire pour la vitalité de toute communauté ainsi que pour contrer l'exode des jeunes et des familles;

ATTENDU QUE le maintien des écoles assure l'éducation des jeunes de leur milieu de vie ainsi que le maintien des populations;

ATTENDU QUE pour toutes municipalités en région, la perte d'une école signifie la perte des services de base et un abandon du milieu rural vers un centre urbain;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil souhaite aussi dénoncer une telle situation et désire obtenir la certitude, du ministre de l'Éducation François Blais, qu'il n'y aura aucune fermeture d'école sur son territoire.

15-07-229

DEMANDE D'APPUI POUR LA 7^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE la 7^e édition du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb est en préparation et que celui-ci aura lieu au club de golf de Tadoussac le samedi 22 août prochain;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb sollicitent le soutien de la Municipalité pour la réalisation de cet événement;

ATTENDU QUE la contribution financière sera, soit par l'achat d'un trou de golf au montant de 100 \$ (cent dollars), soit par l'achat d'un foursome (partie à 4 joueurs) incluant le souper et ce au montant de 375 \$ (trois cent soixante-quinze dollars) pour l'équipe;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 100 \$ (cent dollars) pour l'achat d'un trou de golf.

N° 15-07-230

DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ L'ODYSSÉE ARTISTIQUE

ATTENDU QUE l'Odyssée artistique sollicite le soutien de la Municipalité des Escoumins pour la réalisation de l'édition 2015 de la série « On jazz sous la lune »;

ATTENDU QUE la série « On jazz sous la lune » contribue à accorder une plus grande visibilité à la Haute-Côte-Nord tout particulièrement à la Municipalité des Escoumins;

ATTENDU QUE l'Odyssée artistique a besoin de l'appui financier de notre Municipalité et que la contribution souhaitée serait de l'ordre de 1 500 \$ (mille cinq cent dollars) pour l'ensemble des 3 (trois) spectacles;

ATTENDU QUE l'Odyssée artistique offre une publicité importante pour la Municipalité au début et à la fin de chacune des soirées ainsi que dans tout dépliant publicitaire réalisé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 1 500 \$ (mille cinq cent dollars) à l'Odysée artistique pour l'organisation des 3 (trois) soirées « On jazz sous la lune » à l'agora extérieure du Centre de découverte du milieu marin 2015.

QUE le Conseil autorise de payer la contribution financière en 1 (un) seul versement au lieu de 3 (trois) versements.

N° 15-07-231

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA GESTION DU RÉSEAU D'ACCUEIL DE MANICOUAGAN/ SAISON 2015

ATTENDU la lettre datée du 19 juin 2015 de l'ATR Manicouagan accompagnée du protocole d'entente concernant le développement et la gestion du Réseau d'accueil de Manicouagan pour la saison estivale 2015;

ATTENDU QUE ce protocole vise à assurer la desserte de services d'accueil et d'informations touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire de la région touristique de Manicouagan;

ATTENDU QUE l'ATR et les gestionnaires ont intérêt à supporter le développement touristique dans l'ensemble de la région et au bénéfice des membres et de la collectivité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale par intérim à signer le protocole d'entente concernant le développement et la gestion du Réseau d'accueil de Manicouagan pour la saison 2015 entre l'Association touristique régionale de Manicouagan, la Municipalité de Les Escoumins et le Conseil des Innus d'Essipit.

QUE soit autorisé le paiement d'une somme de 19 310.06 \$ (dix-neuf mille trois cent dix et six cents) représentant la contribution financière relative aux salaires des ressources humaines à la charge des gestionnaires.

** NON-ACCEPTÉ

INVITATION À LA 2^E ÉDITION DU COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU QUÉBEC

N° 15-07-232

DEMANDE DE DESTRUCTION DES BONS DE COMMANDE

ATTENDU QUE Madame Sophie Bouchard demande l'autorisation aux élus municipaux le droit de détruire les bons de commande de l'année 2006 à l'année 2013;

ATTENDU QUE Madame Sophie Bouchard demande aussi l'autorisation de détruire un livre de dépôt de l'année 1988 et un autre de l'année 1993;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil autorise la destruction des bons de commande de l'année 2006 à l'année 2013.

QUE le Conseil autorise la destruction des livres de dépôt de l'année 1988 et de l'année 1993.

N° 15-07-233

OFFRE DE SERVICES INSO

ATTENDU QUE Monsieur Karim Hassan et Monsieur David Gauthier de l'entreprise INSO sont venus rencontrer Madame Andrée Lessard, directrice générale par intérim, assistée de Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe;

ATTENDU QUE l'entreprise INSO a fait une offre de services très intéressante et moins dispendieuse que la compagnie d'entretien informatique que nous avons présentement pour la Municipalité des Escoumins;

ATTENDU QUE jusqu'à la fin de l'année, nous aurions besoin d'une banque de temps de 38.47 heures, ce qui équivaut à 2 500\$ (deux mille cinq cent dollars). Par ailleurs, cette banque de temps est utilisable indéfiniment;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale par intérim, à acheter une banque de temps de 2 500 \$ (deux mille cinq cent dollars) avec l'entreprise INSO.

N° 15-07-234

ABAISSEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LES RUES DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu plusieurs demandes de citoyens concernant les limites de vitesse dans les rues des Escoumins;

ATTENDU QUE cette réalité touche plusieurs rues des Escoumins;

ATTENDU QUE les rues des Escoumins seraient plus sécuritaires autant pour les piétons que pour les vélos ou pour tout autre usagé de ces rues;

ATTENDU QUE dans d'autres Municipalités, les limites de vitesse ont déjà été abaissées jusqu'à 30 km/h;

ATTENDU QUE des études ont prouvés qu'en cas de collision, les chances de survie d'un piéton sont huit fois plus élevées à 30 km/h qu'à 50 km/h.

ATTENDU QUE toutes les rues pourraient être limitées à 40 km/h dans la Municipalité des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'abaissement de la limite de vitesse à 40 km/h dans toutes les rues des Escoumins.



N° 15-07-235

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

RELEVÉ EMPRISE DE LA RUE DU QUAI

ATTENDU QUE pour compléter les plans et devis de la rue du Quai, Groupe TDA a besoin d'avoir le relevé de l'emprise de rue;

ATTENDU QUE Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics a déposé la soumission pour ce relevé et que le coût indiqué inclus 6 (six) bornes de terrain à faire installer;

ATTENDU QUE s'il n'est pas nécessaire de les faire implanter, le coût sera de 5145 \$ (cinq mille cent quarante-cinq dollars) plus les taxes;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSE PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, à compléter les plans et devis de la rue du Quai et à faire installer les 6 bornes de terrain si nécessaire.

N° 15-07-236

APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QUE la rétrocaveuse de la Municipalité a plus de 23 ans (1992).

ATTENDU QUE l'on doit mettre des réparations sur celle-ci et que la Municipalité ne veut pas investir dans les réparations de la pèpîne parce qu'elle est trop âgée;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, à préparer les plans et devis nécessaires pour l'acquisition d'une nouvelle rétrocaveuse.

N° 15-07-237

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h07 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **4**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.***